

Liste zones d'attente en France

Tableaux communiqués par les services des douanes et de la police aux frontières le 3 juin 2008

Zones d'attente gérées par les douanes (20 zones)

DEPARTEMENT	IMPLANTATION	ARRETE	CAPACITE
Côte d'Armor	Aéroport de St-Brieuc	08/10/92	-
Finistère	Aéroport de Brest-Quipavas	03/02/93	Aucune structure d'hébergement
	Aéroport de Quimper-Pluguffan	03/02/93	Aucune structure d'hébergement
	Port de Roscoff	03/02/93	Aucune structure d'hébergement
	Port de Brest	03/02/93	Foyer des gens de mer
Gironde	Port autonome de Bordeaux	14/10/99	Aucune structure d'hébergement
Hérault	Aéroport de Montpellier	09/08/02	Hébergement dans hôtel
Isère	Aéroport de Grenoble-St-Geoirs	14/08/92	Hébergement dans hôtel
Loire	Aéroport St-Etienne Bouthéon	07/05/98	Hébergement dans hôtel
Manche	Port de Granville	15/01/93	Hébergement dans hôtel
	Aéroport de Cherbourg-Mauperthus	15/01/93	Hébergement dans hôtel
Pyrénées Atlantiques	Port de Bayonne	29/01/97	Hébergement dans hôtel
	Aéroport de Biarritz (Anglet-Bayonne)	20/12/95	Hébergement dans hôtel
	Aéroport de Pau	27/03/95	Pas d'aménagement
Pyrénées Orientales	Port-Vendres	05/01/95	Hébergement dans hôtel
	Aéroport de Perpignan	25/01/95	Hébergement dans hôtel
Haute Savoie	Aérodrome d'Annecy - Meythet	23/04/93	-
Seine Maritime	Aérodrome du Havre-Octeville)	06/10/95	Aucune structure d'hébergement
	Port autonome de Rouen	06/10/95	Aucune structure d'hébergement
	Aéroport de Rouen (Vallée de Seine)	06/10/95	Aucune structure d'hébergement

Zones d'attente gérées par la PAF (65 zones)

DEPARTEMENT	IMPLANTATION	ARRETE	CAPACITE
ZONE EST			
Bas-Rhin	Aéroport Strasbourg-Entzheim	28/07/92 puis 28/07/00	Aucune structure d'hébergement sur site
Haut-Rhin	Aéroport Bale-Mulhouse	04/08/92 n°98841	Hébergement dans aéroport (niveau 2 – arrivées internationales) : mise à disposition de deux locaux séparés (hommes/femmes) de 20m2 chacun équipés de deux fois six lits avec une table et six chaises. Sanitaire séparé avec douche. Un téléphone est disponible dans le couloir
ZONE NORD			
Nord	Aéroport de Lille – Lesquin	26/04/94	Hébergement dans aéroport (salle des départs internationaux) : local de 12m2 avec quatre lits pliants et une armoire. Aménagements sommaires, commodités réduites aux toilettes publiques.
	Gare de Lille Europe	28/04/95	Aucun hébergement permanent. Salle d'embarquement Eurostar.
	Port de Dunkerque	26/04/94 puis 08/06/94	Hébergement au foyer des gens de mer au port Est de Dunkerque. Restauration assurée par la même structure.
Pas de Calais	Gare de Calais Frethun	26/03/96	Hébergement à l'hôtel Holiday Inn de Calais
	Port de Calais	10/07/92 puis 13/09/96	Hébergement à l'hôtel Holiday Inn de Calais
	Port de Boulogne s/ Mer	10/07/92	Utilisation du foyer des marins
Oise	Aéroport de Beauvais	20/08/01	En l'absence d'aménagement permanent, transfert à la ZAPI de Roissy mis en place depuis décembre 2006
ZONE SUD-OUEST			
Gironde	Aéroport de Bordeaux Mérignac	14/10/99 puis 17/11/2006	Un local est prévu en zone internationale comprenant deux chambres de deux lits. Utilisation de l'hôtel Balladins à Mérignac
	Port de Bordeaux	14/10/99 puis 17/11/06	Utilisation de la zone d'attente de l'aéroport
Haute-Garonne	Aéroport de Toulouse Blagnac	31/12/02	Utilisation d'un local de deux places hommes et deux places femmes. Extension possible sur la salle des vols retardés.
PARIS ET PETITE COURONNE			
Val de Marne	Aéroport d'Orly	05/08/92 n°92-3811	Comprend deux sites : - site de jour situé en zone réservée à l'aéroport (8h à 20h). 25 places avec commodités afférentes (téléphone, TV, douche). - site de nuit : hôtel Ibis (six chambres doubles).

Val d'Oise	Aéroport de Roissy CDG et le Bourget	08/01/01 n°01-0041	Hébergement en ZAPI 3.
ZONE SUD-EST			
Rhône	Aéroport Lyon - St Exupery	12/04/01	Six places d'hébergements : une chambre de deux lits et une chambre de quatre lits. Deux cabines téléphoniques et WC. Eventuellement hôtel Kyriad ou à défaut Sofitel.
	Aéroport Lyon – Bron	12/04/01	Même hébergement
Puy de Dôme	Aéroport Clermont-Ferrand Aulnat	06/01/93	Hébergement prévu à l'hôtel Inter-hôtel situé sur la plateforme aéroportuaire.
ZONE OUEST			
Ille et Vilaine	Port de St Malo	04/04/95	Aucune structure d'hébergement. Réquisition d'hôtel si besoin. Zone d'attente uniquement dans les gares maritimes de La Bourse et du Naye.
Loire Atlantique	Aéroport de Nantes – Atlantique	17/02/93 puis 17/01/00 et 05/10/06	Hébergement à l'hôtel « escale Océania ».
Manche	Port de Cherbourg	15/01/93 puis 15/01/07	Une chambre (2lits) avec commodité dans l'enceinte des locaux de la PAF.
Seine Maritime	Port autonome du Havre	06/10/95 puis 29/10/99	Utilisation de la maison des gens de mer au Havre
ZONE SUD			
Bouches du Rhône	Aéroport de Marseille – Provence	18/09/92 puis 01/06/06	Deux chambres de deux lits en équipement hôtelier et hébergement au Canet.
	Port autonome de Marseille	18/09/92 puis 01/06/06	Hébergement dans la zone d'hébergement du Canet : 17 places hommes et 17 places femmes séparés comprenant chacune huit chambres de deux lits et une chambre d'un lit (chambre avec douche, lavabo et WC).
Hérault	Port de Sète	22/08/02 puis arrêté n°2005/01/0962 de 2005	Hébergement à l'hôtel Valéry et Hôtel le National à Sète (deux chambres).
Alpes Maritimes	Aéroport Nice Côte d'Azur (T1 et T2)	17/09/92 et 12/10/92 puis 02/05/01	Terminal 1 : Pièce dans poste de police comprenant trois lits et un lavabo. Nurserie en zone de départ international. Terminal 2 : Pièce dans poste de police comprenant trois lits (douche, WC, lavabo).
Aude	Port la Nouvelle	01/12/99 puis n°2006-11-1798	Hébergement à l'hôtel La casimir et hôtel restaurant La Rascasse.
Corse 2A	Aéroport d'Ajaccio Campo del'Oro	n°92-1267 du 17/08/92	Zone délimitée mais pas de structure d'accueil
	Port d'Ajaccio	n°92-1268 du 17/08/92	Idem
	Aéroport de Figari Sud Corse	n°92-1269 du 17/08/92	Idem
	Port de Bonifacio	n°92-1270 du 17/08/92	Idem

Haute Corse 2B	Aéroports de Bastia – Poretta	n°92-1233 bis du 29/07/92 et 02/185 du 08/02/02	Zone délimitée mais pas de structure d'accueil
	Aéroport de Calvi Ste Catherine	n°92-1233 bis du 29/07/92 et 02/185 du 08/02/02	Idem
	Port de Bastia	n°92-1233 bis du 29/07/92 et 02/185 du 08/02/02	Idem
	Port de Calvi	n°92-1233 bis du 29/07/92 et 02/185 du 08/02/02	Idem
DOM TOM			
Nouvelle Calédonie	Aéroport de Tontouta	n° 310 du 13/03/00	Hébergement dans aéroport : quatre chambres (8 personnes, 16 à terme). Rénovation en cours.
St Pierre et Miquelon	Port et Aéroport de St Pierre	30/12/94	Hébergement dans hôtel
Polynésie Française	Pas de Zone d'attente à l'aéroport de Tahiti Faa		Hôtel Sofitel Maeva Beach fait office de za – Projet de création d'une ZA.
Réunion	Aéroport de Gillot - Ste Marie	n° 1046 du 23/05/00	Hébergement dans aéroport : dix lits sur trois chambres, deux salles de bain avec toilettes (hommes et femmes) et une salle commune.
	Aéroport de Pierrefonds St Pierre	n° 3486 du 21/12/98	Hébergement dans aéroport : deux lits (WC-douches à proximité).
Zones Antilles			
Guyane	Aéroport de Cayenne Rochambeau	n° 1561 du 14/08/00	Aucune structure d'hébergement : salle d'embarquement zones arrivées et départs.
Guadeloupe	19 zones d'attente dont six placés sous l'autorité de la DDPAF	14/09/92	Une autorisation de programme concernant la création d'un local de 10 places pour la za de l'aéroport de Pôle Caraïbes a été accordée en 2003.
	Aéroport Pôle Caraïbes Abymes	14/09/92	
	Aéroport de Grand Case à St Martin	14/09/92	
	Aéroport St Jean de St Barthélémy	14/09/92	
	Port de Pointe-à-Pitre	14/09/92	
	Port de Gustavia à St Barthélémy	14/09/92	
	Port de Marigot à St Martin	14/09/92	
Martinique	Aéroport de Martinique / Aimé Césaire	n°92-2202 du 20/10/92 modifié par arrêté n°05-0983 du 07/04/05	Extension par la création d'un local d'hébergement nuit comprenant quatre lits.
	Port de croisière Fort de France	n°92-2202 du 20/10/92 modifié par arrêté n°05-0983 du 07/04/05	Bureau du SPAF port, pas d'hébergement de nuit (transfert à l'aéroport en cas de besoin). Dans le cadre de la reconstruction de gare inter-îles maritime, des locaux spécifiques seront dédiés à la za.
	Port de plaisance de Fort de France	n°92-2202 du 20/10/92 modifié par arrêté n°05-0983 du 07/04/05	Idem

Mayotte	Port de commerce et de voyageurs de Daoudzi (Petite-Terre)	n° 325 du 28/05/02	Un hébergement commun aux trois délimitations de zones d'attente. Deux chambres et une pièce sanitaire.
	Aéroport de Daoudzi – Pamandzi (Petite – Terre)	n° 326 du 28/05/02	Dans l'immeuble hébergeant la brigade judiciaire de la PAF.
	Port de Longoni (Grande-Terre)	n° 327 du 28/05/02	Un projet de rénovation de la za est en cours.

Plusieurs zones d'attente ne figurent plus dans la liste : le port d'Hendaye, l'aéroport d'Ajaccio, l'aéroport de Tarbes et l'hôtel de police de Malartic à Saint Denis (Réunion).